

DÉMARCHES POUR  
**HABILITER VOTRE SOCIÉTÉ  
BELGE OU ÉTRANGÈRE**



**Centrale nucléaire de Tihange**

Département Care

Service Prévention et Protection

Protection Physique et Accès

[cnt.acces@engie.com](mailto:cnt.acces@engie.com)

Tél. : +32 (0)85 24 34 88 ou Fax : +32 (0)85 24 34 87



## PRÉREQUIS AUX DÉMARCHES

### IMPORTANT

ENGIE Electrabel ne peut pas faire les demandes d'habilitations pour les agents des sociétés extérieures.

Elles doivent donc s'habilier en tant que société et faire les demandes d'habilitation de sécurité ou d'attestation de sécurité de leurs agents. C'est également valable pour les indépendants.

Toutefois, **une attestation de sécurité** peut être demandée à l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) pour **maximum 1 an non renouvelable** sauf si une demande d'habilitation est introduite parallèlement. Passé ce délai, l'accès à la CNT ne sera plus possible avant 3 ans !

**Cette demande doit obligatoirement être faite par un officier de sécurité nommé et reconnu.**

### Références légales

- > Arrêté Royal du 17 Octobre 2011 sur la protection physique des matières et installations nucléaires AR Sécurité Physique.
- > Arrêté Royal du 17 Octobre 2011 sur la classification et la définition des zones de sécurité dans les installations nucléaires et des transports nucléaires AR Zones de sécurité.
- > Arrêté Royal du 17 Octobre 2011 sur les certificats de sécurité pour le secteur nucléaire et réglementer l'accès aux zones de sécurité, de matières nucléaires ou des documents nucléaires dans certaines circonstances AR Certificats de sécurité.
- > Arrêté Royal du 17 Octobre 2011 sur la décision instituant la catégorisation et la protection des documents nucléaires AR Protection des Documents nucléaires.



	VALIDITÉ	DÉLAI D'OBTENTION
<b>Pour un belge</b>		
Attestation de sécurité	1 an**	+/- 3 semaines*
Habilitation de sécurité	5 ans	+/- 8 à 9 mois*
<b>Pour un étranger</b>		
Habilitation de sécurité	Varie selon le pays et peut être réduite par l'AFCN	Varie selon le pays
Autorisation d'accès si pas d'habilitation de sécurité	1 an non renouvelable**	6 à 8 semaines avant l'entrée sur site
* Les délais sont indicatifs et peuvent augmenter en fonction de l'enquête réalisée par les Autorités.		
** Le délai peut être prolongé si une demande d'habilitation est en cours.		





## DÉMARCHES POUR UNE SOCIÉTÉ BELGE

Prenez contact avec le service habilitations qui vous guidera dans les démarches :

- > Tél : 085 24 79 28
- > Mail : [Cnt-habilitationdesecuriteeex@bnl.engie.com](mailto:Cnt-habilitationdesecuriteeex@bnl.engie.com)

### CONTACTS

#### Autorité Nationale de Sécurité (ANS)

Rue des Petits Carmes, 15 | 1000 Bruxelles

Tél : 02/501.45.42

Fax : 02/501.45.96

Mail : [nvo-ans@diplobel.fed.be](mailto:nvo-ans@diplobel.fed.be)

[http://diplomatie.belgium.be/fr/sur\\_lorganisation/organigramme\\_et\\_structure/nvo/](http://diplomatie.belgium.be/fr/sur_lorganisation/organigramme_et_structure/nvo/)

Informez-les de votre intention d'habiliter votre société et de désigner un officier de sécurité.

L'ANS vous envoie des documents à compléter (Phase 1).

Dans ces documents, l'ANS vous demande de justifier la nécessité d'habiliter votre personnel et votre société.



## DÉMARCHES POUR UNE SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE

Vous devez vous renseigner auprès des Ministères ou organisations ayant une relation avec la Sûreté d'Etat de votre pays. Les démarches peuvent être longues selon les pays.

Il est toutefois possible de demander une **autorisation d'accès** à l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN), mais la validité est de maximum 1 an non renouvelable. Passé ce délai, la personne ne pourra plus accéder à la CNT avant 3 ans !

Cette autorisation d'accès doit être demandée par la CNT, il faut alors vous munir de preuves justificatives telles que :

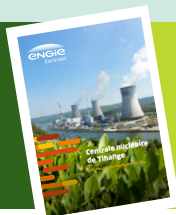
- > Autorisation d'accès dûment complétée.
- > **Extrait de casier judiciaire** datant de moins de 3 mois (si accès hors zone).
- > Si accès en zone contrôlée : dosimétrie sur 12 mois glissants sur un document de la société (adresse complète + logo + date + signature).
- > Déclaration sur l'honneur.

Si la personne étrangère est habilitée :

- > Fournir la **preuve d'habilitation étrangère de sécurité** via l'officier de sécurité de la société au minimum 6 semaines avant l'arrivée.
- > ENGIE Electrabel demandera une reconnaissance à l'AFCN.
- > Si une reconnaissance est confirmée, l'AFCN pourrait réduire la validité de l'habilitation du pays d'origine.



Le tri des déchets est respecté partout sur le site: utilisez les îlots de tri et les conteneurs appropriés.



LA DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE DE LA CENTRALE REGORGE D'INFORMATIONS. Consultez-la ici :





## ACCÈS AU SITE DE TIHANGE POUR LES SOCIÉTÉS

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, toutes les personnes devant accéder au périmètre externe (P2 = périmètre technique autour des unités) de la centrale nucléaire de Tihange doivent détenir une habilitation ou une attestation. Les démarches pour ce faire sont payantes.

	PÉRIMÈTRES	NIVEAU D'HABILITATION EXIGÉ
<b>P1</b>	Centre de Formation Nucléaire (CFN), Bâtiment Administratif (BAD) et hall du Bâtiment de contrôles des Accès (BCA)	NA
<b>P2</b>	<b>Bâtiment des Entreprises Extérieures (BEE) + extérieur des unités</b>	Confidentiel
<b>P3</b>	Bâtiment des unités (Hors Zone)	Confidentiel
<b>P3 NUC</b>	<b>Sauf</b> piscine de Ti2	Confidentiel
<b>P3 NUC</b>	Piscine de Ti2 (MOX)	Secret
<b>P4</b>	Salle des Alarmes du BCA	Secret
<b>P4</b>	Bus technique	Secret
<b>P4</b>	Les 3 Salles de Commande de 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> niveau	Secret



## CONTACT

### Habilitations et attestations

Mail : [Cnt-habilitatiodesecuriteex@bnl.engie.com](mailto:Cnt-habilitatiodesecuriteex@bnl.engie.com)

Tél : + 32 (0)85 / 24 79 28 ou 30 74

La police et la société G4S sont présentes en permanence sur le site de Tihange. Toute personne se trouvant dans ce périmètre est susceptible de se faire contrôler et a l'obligation d'y répondre favorablement.

Folder non exhaustif issu de procédures complexes  
Réf.: ZNO.10010380337.000.02 - Date : 01/04/2020 - Editeur : BECT Care Protec. Phys. & Accès  
Suggestions d'améliorations : [cnt.acces@engie.com](mailto:cnt.acces@engie.com)